

شركة الاستثمار والتنمية الصناعية والسياحية
مجمع شركة التبريد ومعمل الجعة بتونس
Société de Placement et de Développement Industriel & Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »
Société Anonyme au capital souscrit et libéré de 26.880.000 Dinars
GROUPE « S.F.B.T. »
Registre de Commerce n° B162601996 – Matricule Fiscal n° 30241/HNM/000

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2007 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2007.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

§ *Monsieur Mustapha Abdelmoula*

§ *Monsieur Habib Nifar*

§ *Monsieur Fayçal Ben M'Barek*

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour trois années, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour racheter les actions SPDIT à concurrence de 10% du capital et de fixer les modalités et les conditions de rachat et de vente de ces actions sur le marché.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation de la plus-value de la cession des actions d'un montant de 142.861 Dinars au compte « Réserve à régime spécial » et de la bloquer pour une période de cinq ans et ce, conformément à l'article 4 de la loi 95-88 du 30/10/1995 portant dispositions fiscales pour les sociétés d'investissement. Il s'agit principalement de la cession d'actions de la Société Marwa pour un montant de 123.551 Dinars, d'actions de la Société UM7 pour un montant de 14.700 Dinars et d'actions de la Société Relais Palais pour un montant de 4.308 Dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes Société FMBZ KPMG TUNISIE et Monsieur Raouf Menjour pour trois ans, se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010 et fixe leur rémunération conformément à la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2007 :

RESULTATS NETS AU 31/12/2007	<u>7 551 143,293</u>
RESERVE A REGIME SPECIAL	-142 861,303
<u>RESULTAT DISPONIBLE</u>	<u>7 408 281,990</u>
RESERVE LEGALE	-
MONTANT R2INVESTI AFFECTE EN REPORT A NOUVEAU	-300 000,000
RELIQUAT 1	7 108 281,990
RESULTATS REPORTEES 2006	7 070 390,332
BENEFICES DISTRIBUABLES	14 178 672,322
DIVIDENDES 2007	8 064 000,000
RELIQUAT 2	6 114 672,322
RESULTATS REPORTEES 2007	6 114 672,322

Soit un dividende de 0,300 dinar par action (30 % du nominal).

La mise en paiement sera faite à partir du 7 mai 2008.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux administrateurs pour leur déclaration en ce qui concerne les marchés passés avec la société ou avec d'autres sociétés dans lesquelles ils sont intéressés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

(Exprimé en dinars)

Actifs**ACTIFS NON COURANTS****Notes****31/12/2007****31/12/2006****Actifs immobilisés**

Immobilisations incorporelles

Moins : amortissements

Immobilisations corporelles

Moins : amortissements

Immobilisations financières

Moins : provisions

Total des actifs immobilisés**TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS****ACTIFS COURANTS**

Intermédiaires en bourse

Autres actifs courants

Placements et autres actifs financiers

Liquidités et équivalents de liquidités

TOTAL DES ACTIFS COURANTS**Total des actifs**

		23 561	23 561
		23 193	21 144
		368	2 416
		152 778	152 669
		133 477	126 202
		19 302	26 468
		11 556 499	11 427 699
		847 500	847 500
		10 708 999	10 580 199
		10 728 668	10 609 082
		10 728 668	10 609 082
		392	9 896
		1 444 633	1 988 516
		40 758 731	40 511 619
		295 731	115 970
		42 499 486	42 626 001
		53 228 154	53 235 083

S.P.D.I.T

BILAN

APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

(Exprimé en dinars)

Capitaux propres et Passifs

	<u>Notes</u>	31/12/2007	31/12/2006
Capital social		26 880 000	26 880 000
Réserve Légale		2 688 000	2 688 000
Réserves Ordinaires		5 000 000	5 000 000
Prime d'émission		2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial		1 290 649	1 147 787
Résultats reportés		6 414 672	7 070 390
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice		44 692 071	45 204 927
<u>Total des capitaux propres après affectation</u>		44 692 071	45 204 927
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Intermédiaires en Bourse		176	
Autres passifs courants		8 535 907	8 030 155
Concours bancaires et autres passifs financiers			
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		8 536 083	8 030 155
<u>Total des passifs</u>		8 536 083	8 030 155
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		53 228 154	53 235 083